

BACCALAUREAT
SESSION 2013

Coefficient : 4
Durée : 4 h

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

SERIE : B

*Cette épreuve comporte 6 pages.
Le candidat traitera l'un des deux sujets suivants.*

SUJET 1 : *Quels sont les enjeux de l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE
(Pays Pauvres Très Endettés) par la Côte d'Ivoire ?*

A l'aide des documents et de vos connaissances répondez à cette question.

Document 1 : PPTE. Point d'achèvement, une forte attente de la Côte d'Ivoire.

Le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Ppte) est fortement attendu par l'Etat ivoirien. Les populations aussi en attendent beaucoup. Mais « ce point », déclencheur de la réduction quasi-totale de la dette publique extérieure qui pèse, chaque année, entre 400 et 500 mille milliards de Fcfa dans le budget de l'Etat en termes de remboursement du service, tarde à venir. Surtout quand on sait qu'après les évaluations quasi concluantes et satisfaisantes des experts en 2009 et 2010, le gouvernement espérait l'obtenir au plus tard, en mars 2011. La dernière mission conjointe du Fonds monétaire international et la Banque mondiale, conduite au premier trimestre en 2012 par Mme Doris Ross, chef de cette mission, laisse toutefois entrevoir, en dépit de quelques critiques formulées – portant, entre autres, sur la réforme de la filière café-cacao, qu'il y a une forte probabilité pour la Côte d'Ivoire de sortir du poids de sa dette publique en traitement dans le cadre de l'initiative Ppte depuis le début des années 1990. Il est même annoncé pour juin 2012. Cette dette publique extérieure d'un montant cumulé (stock cumulé, disent les puristes) évalué, à fin 2010, à 6 500 milliards de Fcfa et qui, depuis des années, fait l'objet de négociations/rééchelonnements entre l'Etat de Côte d'Ivoire et ses créanciers bilatéraux, multilatéraux et privés est constituée de ce que les experts de la Banque mondiale et du Fmi appellent « dette pré date butoir », c'est-à-dire la dette cumulée par le pays depuis son indépendance jusqu'à 1983.

Auteur : Gooré Bi Hué

Source : FRAT MAT, SPECIAL FINANCES, JUIN 2012, pages 21-22.

Document 2 : Le groupe des 32 et les 8 autres.

Voici les 32 pays qui ont le point d'achèvement de l'initiative Ppte : Afghanistan, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, République du Congo, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Honduras, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Nigér, Ouganda, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-Et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo et Zambie.

Outre ces pays « achevés », quatre autres pays ont atteint le point de décision. Il s'agit des Comores, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée et du Tchad.

Quatre autres pays restent potentiellement admissibles à un allègement de leur dette (point de décision) en vertu de l'initiative Ppte. Ce sont l'Erythrée, la République Kirghize, la Somalie et le Soudan.

Auteur : Gooré Bi Hué

Source : FRAT MAT, SPECIAL FINANCES, JUIN 2012, page 22.

Document 3 : Crise d'endettement de l'économie ivoirienne.

Pour rappel, le stock de la dette publique extérieure ivoirienne était de l'ordre de 100 milliards de Fcfa en 1972. Mais il va atteindre 2 500 milliards au cours des années 1980, période durant laquelle, en 1983, face au ratio dette publique sur recettes publiques de l'Etat de plus en plus élevé, les institutions de Bretton Woods, en accord avec les autorités nationales, décident alors que le pays œuvre à traiter et à réduire ce stock. Toutefois, la porte de l'emprunt sur le marché financier international ou à travers des relations de coopérations bilatérales ou commerciales, lui reste ouverte. Ces nouveaux emprunts intervenus en 1983 constitueront la « dette post date butoir » qui fera l'objet de traitement plus tard. Bref.

Par accumulation, le stock de la dette publique extérieure qui était de 2500 milliards de Fcfa en 1983, a franchi des montants faramineux jusqu'au 31 mars 2009, date de l'obtention par la Côte d'Ivoire, du point de décision de l'initiative Ppte, et donc de la possibilité désormais pour les autorités ivoiriennes de négocier une nouvelle restructuration de la dette publique extérieure avec les principaux créanciers...

Auteur : Gooré Bi Hué

Source : FRAT MAT, SPECIAL FINANCES, JUIN 2012, pages 22-23.

Document 4 : Gains attendus de l'initiative PPTE par la Côte d'Ivoire.

...C'est ainsi qu'elles obtiennent, le 15 mai 2009, à Paris, à la suite des négociations conduites par le ministre de l'Economie et de Finances, Charles Koffi Diby, des annulations substantielles et de nouveaux rééchelonnements intéressants du Club de Paris, et en 2010, un abandon aussi par les créanciers commerciaux regroupés au sein du Club de Londres, d'une partie considérable de leurs dus (en consentant une perte de 20% de leurs créances). Au total, cette restructuration favorisée par l'obtention du point de décision – fruit d'une bonne gouvernance économique et financière – a permis au pays de bénéficier de près de 1 000 milliards de Fcfa de dette publique extérieure annulée, réduisant ainsi le stock. Dans certains cas, des créanciers bilatéraux ont consenti des rééchelonnements sur de longues périodes pour permettre aux finances publiques de souffler, et à l'économie nationale de se reconstruire, d'être durablement relancée. La France par exemple, a décidé de nouer avec l'Etat ivoirien, ce qu'elle a appelé « le Contrat désendettement développement » ou CDD au travers duquel, elle définit avec les autorités ivoiriennes, les projets susceptibles de contribuer au développement socioéconomique afin que celles-ci y injectent les créances qu'elle a déjà abandonnées ou abandonnera au point d'achèvement de l'initiative Ppte.

Si le point d'achèvement de l'initiative Ppte venait à être atteint, ce serait un réel soulagement pour les finances publiques du pays. Ce d'autant plus que le remboursement de la dette publique extérieure absorbe, annuellement, comme sus indiqué, entre 400 et 500 milliards de Fcfa du budget de l'Etat. Au point d'achèvement, ces montants ne sortiront plus du pays, ils seront affectés à l'investissement public, notamment dans les dépenses pro pauvres.

En effet, ils serviront à financer la réalisation des centres de santé, des infrastructures éducatives en vue d'améliorer le taux de scolarisation, la réalisation ou entretien des routes et pistes villageoises pour désenclaver les populations agricoles, etc. En fait, le gouvernement en attend beaucoup pour réduire la pauvreté et ce qui peut en être la cause, pour améliorer sa performance au plan du développement humain, pour mettre en œuvre véritablement la stratégie nationale de réduction de la pauvreté qui, on se souvient, avait été chiffrée à plus de 17 600 milliards mobilisables sur cinq ans.

A l'évidence, les ressources Ppte estimées à 400 à 500 milliards de Fcfa par an – montant que la Côte d'Ivoire remboursait auparavant aux créanciers – constitueront une véritable bouffée d'oxygène pour le budget de l'Etat et des moyens financiers supplémentaires. En plus, l'atteinte du point

d'achèvement ouvre d'autres possibilités d'appuis budgétaires et surtout d'emprunts sur le marché financier international.

On comprend donc la raison pour laquelle l'atteinte du point d'achèvement est devenue le point d'ancrage de l'action gouvernementale actuelle.

Mais ce qu'il faut surtout à la Côte d'Ivoire – et les bailleurs de fonds en conviennent, - c'est une véritable politique de l'endettement pour éviter que des engagements pris ça et là, par n'importe quel dirigeant – en dehors de celui qui administre l'économie et les finances publiques – ne viennent, alourdir la dette publique extérieure. Et ce faisant, plomber son émergence. En somme, qui doit emprunter au nom de l'Etat ? Pour quoi faire ? Pour quels bénéfices économique et social et sur quelle durée ? Le taux auquel cet emprunt sollicité est accordé est-il avantageux, comparé à d'autres guichets prêteurs ? etc, doivent constituer, entre autres, les questions qui devront désormais guider cette politique d'endettement.

Auteur : Gooré Bi Hué

Source : FRAT MAT, SPECIAL FINANCES, JUIN 2012, page 23.

Document 5 : Contexte de naissance du Ppte

A la suite de l'accumulation des créances extérieures (dette publique extérieure s'entend) d'un grand nombre de pays à faible revenu tout au long des années 1970 et 1980, beaucoup de pays se sont retrouvés face à des niveaux d'endettement insupportables. Même si le Club de Londres et d'autres créanciers bilatéraux ont rééchelonné et annulé une part considérable de ces créances, il était nécessaire, indique la Banque mondiale dans l'un de ses nouveaux rapports datant de 2011, de mettre en place un nouveau mécanisme qui permettra d'éviter que le fardeau de la dette n'annule les efforts de réduction de la pauvreté. C'est ainsi que l'association internationale de développement (IDA), fonds de la Banque mondiale destiné aux pays les plus pauvres, et le Fmi ont lancé en 1996, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Ppte). Cette initiative prône l'octroi volontaire d'un allègement de dette de la part de tous les créanciers et vise à permettre aux pays qui ploient sous le fardeau de la dette extérieure trop lourde, au regard de leurs recettes budgétaires ou d'exportation, de prendre un nouveau départ.

En 2006, à la suite du Sommet du G8 qui s'était tenu, un an plus tôt, à Gleneagles, la Banque mondiale s'est associée au Fmi et à la Banque africaine de développement (Bad) pour mettre en œuvre l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (Iadm), consistant à annuler 100% de l'encours de la dette éligible accumulée à l'égard de ces trois institutions par les pays ayant atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative Ppte...

Auteur : Gooré Bi Hué

Source : FRAT MAT, SPECIAL FINANCES, JUIN 2012, page 24.

Document 6 : Au fait, comment fonctionne l'allègement de la dette ?

La première étape d'admissibilité à l'Initiative Ppte est le « point de décision ». Cette étape est le résultat de la présentation par le pays candidat de résultats satisfaisants dans le cadre d'un programme soutenu par le Fmi ou l'Ida. Ce pays doit également prouver qu'il a mis en place une stratégie de réduction de la pauvreté (Srp), afficher des indicateurs de la charge (ratio dette sur recette fiscales ou d'exportations) de la dette supérieurs au seuil de l'initiative Ppte, sur la base des données les plus récentes pour l'année précédant le point de décision.

Au point de décision, beaucoup de créanciers dont la Banque mondiale elle-même, le Fmi, les banques multilatérales de développement ou encore les créanciers bilatéraux du Club de paris, commencent à consentir un allègement de dette, même s'ils se réservent dans bien des cas le droit de revenir dessus en cas de dérapage des politiques mises en œuvre par le pays.

L'octroi d'un allègement est, en effet, subordonné à la mise en place de politiques qui veillent à ce que l'argent ainsi conservé soit effectivement dirigé vers des efforts de réduction de la pauvreté. Le pourcentage de la dette que les créanciers peuvent choisir d'annuler (ce que les spécialistes appellent facteur de réduction commun) est calculé de façon à ramener le ratio d'endettement à un niveau soutenable (150% des exportations ou dans certains cas, 250% des recettes fiscales). L'allègement accordé par les créanciers participants devient irrévocable au point d'achèvement. Le pays concerné,

lorsqu'il est au point de décision, convient d'une série limitée de conditions de passage au point d'achèvement, et c'est une fois ces conditions remplies qu'il est pleinement admis à bénéficier de l'initiative Ppte. Au titre des conditions, figurent des progrès réalisés dans les domaines sociaux comme la santé, l'éducation, etc., l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption. En somme, créer un environnement propice à la bonne utilisation des ressources ou appuis découlant de l'allègement de la dette publique extérieure. Ce sont autant de conditions qui ont été remplies par les 32 pays bénéficiaires énumérés.

Auteur : Gooré Bi Hué

Source : FRAT MAT, SPECIAL FINANCES, JUIN 2012, page 24.

SUJET 2 : *Peut-on lutter efficacement contre la cherté de la vie en Côte d'Ivoire ?*

A l'aide des documents et de vos connaissances répondez à cette question.

Document 1 : **Front commun contre les prix non homologués.**

La lutte contre la cherté de la vie est entrée dans sa phase décisive jeudi dernier à Korhogo. Daouda Ouattara, préfet de Korhogo et sa délégation composée du directeur régional du commerce et des responsables des forces de l'ordre ont investi le terrain. Ils ont visité sept magasins et fait le tour des bouchers dans le marché. Cette action est consécutive à la mise en place, le 20 avril dernier, du Comité de veille chargé de faire respecter l'application des prix homologués. N'Dri Kouassi, le Directeur régional du Commerce en a conclu qu'il n'est pas satisfait de l'attitude des commerçants qui n'affichent pas les prix et promis qu'il s'attellera à faire en sorte que cela entre dans leurs habitudes. Le préfet non plus n'est pas satisfait pour la même raison. Il se réjouit cependant que *« les commerçants sont informés des nouveaux prix et les respectent à environ 80% »*. Quant aux bouchers, *« ils ont fait croire qu'ils respectent les prix du kilo qui est de 1300f. Mais, de manière inopinée, nous allons faire des descentes pour faire respecter ce prix »*, a soutenu le préfet. Il faut rappeler qu'à la veille des fêtes de fin d'année, le préfet a rencontré les bouchers pour leur demander de faire passer le prix du kg de viande qui était de 1400F à 1200F. Ceux-ci ont répondu par la négative arguant que les bêtes leur revenaient chères. A défaut, le préfet leur a demandé de maintenir ce prix. Il leur a interdit toute augmentation sans s'en référer à lui. Malheureusement, ces derniers jours, le prix du kg de viande est passé à 1800f. Alors, d'autorité, le préfet a pris un arrêté pour fixer le prix du kg à 1300f.

Par ailleurs, le Collectif pour la défense des droits du consommateur de Korhogo, après de vaines négociations avec les transporteurs, a aussi investi le terrain. Ses militants ont érigé des barrages aux différentes voies de sortie de la ville pour empêcher les transporteurs de sortir de Korhogo. A la demande du préfet et après l'intervention des forces de l'ordre, les consommateurs ont arrêté leur mouvement. Le collectif des consommateurs protestent ainsi contre le coût élevé du transport notamment celui de la ligne Korhogo-Abidjan qui est de 10.000f soit 20.000f en aller et retour alors qu'il était de 5.000f avant la crise. Elle est passée à 10.000f pendant la crise car les transporteurs évoquaient les nombreuses taxes dans l'ex-zone des Forces nouvelles et des rackets dans la zone gouvernementale. Mais respectant la volonté du Commandant Fofié Kouakou, ce tarif est passé à 7000f dans le sens Korhogo-Abidjan mais 10.000f dans le sens contraire. Luttant contre la cherté de la vie, le préfet et le collectif ont vainement et à plusieurs reprises demandé aux transporteurs de ramener ce tarif à 7000f ou 8000f. Tout en déplorant l'action du collectif, le préfet reconnaît cependant qu'elle constitue une sonnette d'alarme.

Auteur : Martial NIANGORAN, Correspondant Régional.

Source : Fraternité Matin du 2 mai 2012, page 11.